

Programme
Formation certifiante « DIRIGER UNE CRÈCHE A GOUVERNANCE PARTICIPATIVE »

Le réseau ACEPP a créé une certification au répertoire spécifique qui permettra de :

- Reconnaître et valoriser les compétences complémentaires au métier des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique, en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions.
- Renforcer ou développer des compétences transversales nécessaires à l'exercice de ces missions dans un cadre de gouvernance participative

PUBLIC :

Salariés justifiant d'une qualification en référence à l'article R2324 -34 du Code de la Santé publique

Prérequis : Expérience professionnelle sur une fonction de direction ou assurant la continuité de la fonction de direction, de responsable technique ou référent technique d'une crèche à gouvernance participative de moins de 40 places

EFFECTIF (Minimum/Maximum) : 8-14

OBJECTIF PRINCIPAL : Certifier les compétences complémentaires et transversales des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique d'une crèche à gouvernance participative en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions

COMPETENCES VISEES :

- Piloter une démarche de gouvernance participative dans une crèche afin de garantir le fonctionnement d'une gouvernance participative
- Conduire le projet d'établissement d'une crèche à gouvernance participative afin de garantir une démarche coopérative
- Développer l'environnement partenarial d'une crèche à gouvernance participative afin de l'inscrire et de la faire évoluer dans son environnement
- Organiser l'activité d'une crèche à gouvernance participative afin d'assurer une qualité d'accueil adaptée aux besoins des enfants et de leur famille
- Diriger l'équipe d'une crèche à gouvernance participative afin de maintenir et développer les compétences des professionnels de l'accueil du jeune enfant
- Organiser la gestion administrative et budgétaire d'une crèche à gouvernance participative afin d'assurer la pérennité de la crèche à gouvernance

CONTENUS :

Module 1 : PILOTER UNE DÉMARCHE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DANS UNE CRÈCHE AFIN DE GARANTIR LE FONCTIONNEMENT D'UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

- impliquer les parties prenantes (professionnels, parents, partenaires, fournisseurs...)
- définir les objectifs et les modalités de coopération entre les parties prenantes
- préciser les missions et délégations éventuelles des parties prenantes
- animer les instances de coopération entre les parties prenantes
- impulser une dynamique associative

ACEPPRIF

Module 2 : CONDUIRE LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AFIN DE GARANTIR UNE DÉMARCHE COOPÉRATIVE

- identifier et articuler les différents niveaux du projet d'établissement
- mettre en œuvre les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant dans une démarche coopérative
- construire une démarche d'évaluation participative du projet d'établissement
- mobiliser la participation des parties prenantes sur du projet d'établissement
- s'appuyer sur une démarche coopérative

Module 3 : DÉVELOPPER L'ENVIRONNEMENT PARTENARIAL D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AFIN DE L'INSCRIRE ET DE LA FAIRE ÉVOLUER DANS SON ENVIRONNEMENT

- s'appuyer sur les ressources partenariales du territoire préalablement identifiées
- mobiliser les parties prenantes pour la recherche de partenariats
- formaliser des conventions de partenariat

Module 4 : ORGANISER L'ACTIVITÉ D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AFIN D'ASSURER UNE QUALITÉ D'ACCUEIL ADAPTÉE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

- définir son projet pédagogique
- superviser le fonctionnement quotidien d'une crèche à gouvernance participative
- s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes
- favoriser l'inclusion des enfants et des familles en fonction de leurs spécificités

Module 5 : DIRIGER L'ÉQUIPE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AFIN DE MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- utiliser les différents outils pour diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative
- appliquer la législation sociale d'une crèche à gouvernance participative
- appliquer les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques
- organiser des actions de développement des compétences et de professionnalisation des professionnels de l'accueil du jeune enfant
- animer le dialogue social
- favoriser l'implication des professionnels de l'accueil du jeune enfant
- prendre en compte les spécificités d'aménagement pour l'accueil des professionnels en situation de handicap

Module 6 : ORGANISER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

- mobiliser les ressources internes ou externes nécessaires à son fonctionnement administratif et financier
- utiliser les outils nécessaires à son fonctionnement administratif et financier
- associer les parties prenantes pour établir un budget prévisionnel
- identifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier l'évolution des activités
- négocier auprès des financeurs les moyens nécessaires à son fonctionnement
- développer et utiliser des outils de communication coopératifs

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'exposés théoriques et d'échanges en sous-groupes. Les méthodes participatives sont directement expérimentées par les stagiaires à partir de leur contexte professionnel. Utilisation d'étude de cas et mises en situation en lien avec les expériences concrètes de terrain. Des temps de formation pourront se dérouler en distanciel.

PRINCIPALES et PRINCIPAUX INTERVENANT.ES :

- Cécile Schneider, Psychosociologue
- Didier Favre, EJE, Psychosociologue
- Françoise Neyrolles, formatrice ancienne Conseillère départementale petite enfance et lieux d'accueil enfants/parents à la CAF du Val d'Oise
- Zaïa Baiche, accompagnatrice à la gestion à l'Acepprif
- Diane Ladjouzi, coordinatrice adjointe en animation de réseau à l'Acepprif et initiatives citoyennes
- Joëlle Del Greco, coordinatrice générale de l'Acepprif
- Cynthia Gautherot, Assistante Administrative Service AGA et Pôle Formation de Colline ACEPP
- Laurence Montalbetti, chargée de mission formation insertion à l'Acepprif qui coordonnera la formation

ACEPPRIF

120, rue des Grands Champs 75020 Paris - Tél : 01 40 09 60 60 - E-Mail : acepprif@acepprif.org - Site : www.acepprif.org
Organisme de formation N° 117 519 242 75 - SIREN-SIRET N° 322 868 001-000 64
Certification Qualiopi par l'AFNOR (Actions de formation) N° 2021/94105.1

DATES, DUREE & HORAIRES :

20 journées définies entre le **14-05-2024** et le **30-04-2025** soit 140 heures (9h30-13h/14h-17h30, soit 7h/journée), à raison de 2 jours par mois en moyenne - Le **calendrier prévisionnel**, susceptible de modifications avec l'accord préalable des intervenant.e.s et participant.e.s, **sera remis à l'entrée en formation**. Début de la formation les **14-16 mai, 10-11 juin, 3-4 juillet 2024**, puis reprise en septembre 2024.

MODALITÉS DE VALIDATION ET D'ÉVALUATION :

L'évaluation finale repose sur 3 épreuves

- Épreuve 1 : Rédaction d'un dossier de synthèse de pratiques professionnelles (DSPP) d'environ 30 à 40 pages comprenant 6 parties
- Épreuve 2 : Etude de cas (épreuve sur table surveillée)
- Épreuve 3 : Entretien avec le jury d'évaluation – Soutenance orale du dossier de synthèse de pratiques professionnelles

PRINCIPES DE CERTIFICATION :

Il y a 25 critères au total soit un total de 25 points pour le score maximal

La certification est délivrée lorsque 75% des critères d'évaluation du référentiel d'évaluation sont évalués comme étant acquis par le jury d'évaluation soit 19 critères minimum du référentiel d'évaluation

Une compétence avec la totalité des critères non acquis est éliminatoire

Les résultats obtenus aux épreuves sont portés à l'attestation de fin de formation du candidat

EVALUATION DE LA FORMATION :

Evaluation en cours de parcours : des bilans collectifs au cours de la formation seront effectués afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif du parcours ainsi que la compréhension et l'appropriation des contenus par les stagiaires et remise d'un questionnaire individuel d'évaluation qualitative du parcours de formation certifiant

Évaluation 90 jours après la fin du parcours : Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires ainsi qu'aux autres parties prenantes pour l'évaluation à froid après certification

LIEU DE LA FORMATION : « ACEPPRIF » 120, rue des grands champs 75020 Paris (Métro « Maraîchers » ligne 9)

Coût pédagogique : **2100 € HT** (Exonéré de TVA) **Adhérents ACEPP**
2415 € HT (Exonéré de TVA) Non Adhérents

Code RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) :

La certification « Diriger une crèche à gouvernance participative » a été publiée sous le numéro : **RS6546**. Vous pouvez accéder directement à la fiche à partir du lien suivant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6546/#anchor2>

Inscription-informations :

M. Jean-Claude FUENTES (Assistant Adm.) jc.fuentes@acepprif.org

Merci d'adresser un e-mail en précisant :

« L'intitulé de formation » et les renseignements stagiaire(s) : **nom, prénom, fonction, téléphone portable, e-mail**

Référente pédagogique : Mme Laurence Montalbetti (chargée de mission formation, Educatrice de jeunes enfants, M2 analyse du travail et développement des compétences)



Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins spécifiques qui nécessitent des aménagements pour suivre les séances, notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner et faciliter votre parcours. **N'hésitez pas à nous le signaler au plus tôt pour que nous puissions adapter notre proposition (accessibilité physique, contenus...)**

Contact : Laurence Montalbetti, référente handicap, pour mettre en œuvre un accompagnement et des modalités d'adaptation de la formation 01 40 09 50 53 (sauf mercredi) laurence.montalbetti@acepprif.org

ACEPPRIF

120, rue des Grands Champs 75020 Paris - Tél : 01 40 09 60 60 - E-Mail : acepprif@acepprif.org - Site : www.acepprif.org

Organisme de formation N° 117 519 242 75 - SIREN-SIRET N° 322 868 001-000 64

Certification Qualiopi par l'AFNOR (Actions de formation) N° 2021/94105.1